

## Année scolaire 2024 / 2025

### TARIFS SERVICE ENFANCE

#### Accueils de Loisirs Sans Hébergement et Mercredis après-midi :

Quotient Familial	TARIF à la SEQUENCE			
	journée AVEC repas	journée SANS repas	1/2 journée AVEC repas	1/2 journée SANS repas
400 € ≤	10.46 €	9.25 €	8.15 €	6.50 €
401 à 600 €	10.79 €	9.58 €	8.48 €	6.83 €
601 à 800 €	11.45 €	10.13 €	9.31 €	7.24 €
801 à 1000 €	12.88 €	11.51 €	10.62 €	8.40 €
1001 et 1200 €	14.09 €	12.58 €	11.63 €	9.12 €
1201 à 1600 €	14.64 €	13.76 €	12.61 €	9.74 €
1601 € et 2000 €	14.91 €	14.06 €	12.88 €	9.95 €
2001 € et +	15.23 €	14.31 €	13.10 €	10.16 €
Extérieurs à la commune (hors ULIS)	17.62 €	15.96 €	14.75 €	11.78 €

#### Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole (matin, midi et soir) :

Quotient Familial	TARIF à la SEQUENCE		
	MATIN	MIDI (compte Mairie)	Soir
400 € ≤	0.44 €	0.72 €	0.66 €
401 à 600 €	0.46 €	0.72 €	0.69 €
601 à 800 €	0.56 €	0.77 €	0.85 €
801 à 1000 €	0.63 €	0.83 €	0.95 €
1001 et 1200 €	0.70 €	0.94 €	1.06 €
1201 à 1600 €	0.77 €	1.10 €	1.16 €
1601 € et 2000 €	0.81 €	1.10 €	1.22 €
2001 € et +	0.88 €	1.10 €	1.32 €
Extérieurs à la commune (hors ULIS)	1.10 €	1.32 €	1.65 €

Les Tarifs ci-dessus seront appliqués sur justificatif du Quotient Familial fourni par la C.A.F ; à défaut, le tarif le plus élevé sera appliqué, sans possibilité de rétroactivité.

#### Paiements possibles :

- Chèques bancaires ( dans la boîte à lettre des A.L.A.E, voie postale ou bureau de la direction)
- Chèques C.E.S.U, chèques vacances ou espèces (exclusivement au bureau de la direction)
- e.CESU ou paiement en ligne

#### Prises en charges possibles :

- Carte vacances et loisirs (fournie par la CAF et uniquement applicables sur les journées vacances)
- Attestation de prise en charge par un C.E